

Communiqué de presse du 4 juin 2019

Fermeture de la Klinik Belair : Le conflit cantonal de rôles donne un signal inquiétant que les acteurs de la politique fédérale doivent prendre au sérieux

L'histoire de la Klinik Belair, dans le canton de Schaffhouse, s'arrête ici. Cette fermeture met une fois de plus en évidence le conflit entre les rôles de concepteurs de listes hospitalières et de propriétaires des hôpitaux cantonaux, qui sont tous deux assumés par les cantons. Les premières victimes de la politique cantonale discriminatoire envers les concurrents issus du secteur privé sont les collaborateurs de l'établissement, mais aussi les patients, qui doivent s'accommoder d'une liberté de choix réduite ainsi que d'une concurrence moindre en matière de qualité. Dans le cadre de l'actuel débat autour de l'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires (18.047), CPS demande aux Chambres fédérales de veiller à ce que les cantons ne se retrouvent pas avec encore un rôle supplémentaire.

La fermeture de la Klinik Belair par le groupe Hirslanden est une décision entrepreneuriale. Toutefois, un examen plus détaillé de la situation montre clairement que la multiplicité des rôles endossés par les cantons a permis la mise en place d'une politique de discrimination et de débauchage à la fois active et agressive. Cette dernière a dramatiquement réduit la marge de manœuvre entrepreneuriale, fournissant par ailleurs de bien meilleures armes à l'hôpital cantonal pour la concurrence au niveau local.

Ce cas montre bien à quel point les cantons sont dépassés par leurs nombreux rôles. Schaffhouse n'est d'ailleurs pas un cas isolé : l'exemple de la Klinik Belair, si malheureux soit-il pour la population locale et le personnel de l'établissement, n'est qu'un exemple de plus montrant à quel point les cantons sont surchargés par les nombreux rôles qu'ils doivent assumer en tant que mandants, contributeurs financiers, propriétaires, fournisseurs de prestations, autorités de surveillances, arbitres dans les négociations tarifaires et planificateurs. Au cours des dernières années, les plus hautes juridictions (Tribunal administratif fédéral et Tribunal fédéral) ont déjà dû intervenir à plusieurs reprises pour corriger des mesures cantonales qui étaient contraires au droit fédéral et faussaient sérieusement la concurrence. Parmi les cantons rappelés à l'ordre se trouvaient notamment Genève, Vaud et le Tessin. Avec son projet – actuellement en consultation – de loi cantonale sur la planification et le financement hospitalier (SPFG), le canton de Zurich risque lui aussi de voir encore s'exacerber le conflit entre ses différents rôles.

Cet imbroglio de fonctions est inacceptable et doit être démêlé pas à pas afin de décharger les cantons. Les Chambres fédérales sont invitées à prendre au sérieux les signes inquiétants qui nous viennent du nord-est du pays. Celles-ci traitent en ce moment de la nouvelle réglementation en ce qui concerne le pilotage des admissions dans le domaine ambulatoire (18.047). Or, dans ce cadre, il existe un risque que les cantons se voient encore attribuer une nouvelle casquette de planificateurs de l'offre ambulatoire. Par conséquent, CPS demande instamment au Conseil des États et au Conseil national de ne pas aggraver davantage le problème auquel sont déjà confrontés les cantons.

Renseignements :

Guido Schommer, secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45 ; info@privatehospitals.ch
Beat Walti, conseiller national, président de CPS, +41 79 296 72 25

Vous trouverez davantage d'informations et de chiffres actuels sur les cliniques privées de Suisse sur le lien suivant :

http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/bericht/PKS_Jahresbroschuere_2019_fr_web.pdf